



## Précisions sur l'épreuve orale des épreuves anticipées de français

### Le nombre de textes à présenter

Conformément à la note de service du 23 juillet 2020 (B.O. spécial n° 7 du 30 juillet 2020), modifiée par [la note de service du 12 novembre 2021](#), les candidats ont à présenter, dans la perspective de la première partie de l'épreuve :

- pour le baccalauréat **général, au moins 20 textes** (5 textes par objet d'étude : 3 extraits au minimum pour chaque œuvre, 2 extraits au minimum pour le parcours associé) ;
- pour le baccalauréat **technologique, au moins 12 textes** (3 textes par objet d'étude : 2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé).

Les aménagements décidés en raison de la crise sanitaire ne concernaient que la session des EAF de 2021.

**Voir en ligne :** [Note de service du 23 juillet 2020 \(B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020\)](#) ]]

### La question de grammaire

[L'arrêté ministériel du 28 septembre 2020](#) a modifié le programme de français des classes de seconde et de première de la voie générale et technologique en ce qui concerne les objets d'étude de grammaire : ceux qui devaient être étudiés en seconde doivent désormais l'être « **dès la classe de Seconde** », ce qui n'exclut pas que l'on puisse y revenir en première en cas de besoin.

Cette modification **rend caduque** la disposition suivante, relative à l'oral de l'EAF, prise par la note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n° 7 du 30 juillet 2020) : « *S'agissant de la question de grammaire, les notions rencontrées en classe de seconde, mais non approfondies en classe de première, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel de la question posée au candidat* ».

Les questions de grammaire posées lors de cet oral pourront donc porter sur un point du programme étudié en première ou en seconde.

[Cette fiche Éduscol](#) apporte des précisions sur :

- la delimitation du programme,
- le libellé et le périmètre de la question de grammaire,

et propose cinq exemples de questions de grammaire commentées portant sur les œuvres au programme de la session 2022.

### Les documents autorisés

Le candidat dispose pendant les trente minutes de préparation et les vingt minutes de passation d'une copie des textes du récapitulatif et de l'œuvre choisie pour l'entretien. Les manuels scolaires ne sont pas autorisés.

Note de service du 12-11-2021, parue au B.O. n°43 du 18-11-2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo43/MENE2121402N.htm>